

OBJET : Indemnités allouées aux élus municipaux dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale**EXPOSÉ**

Les indemnités de fonction des élus municipaux sont régies par les articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Conformément à cette réglementation, le Conseil Municipal lors de sa séance du 11 juin 2020 a fixé les indemnités mensuelles de fonction des élus.

Ces indemnités sont définies dans le cadre d'une enveloppe globale déterminée selon les modalités fixées pour une ville de 10 000 à 19 999 habitants, strate démographique à laquelle appartient la Ville de Châteaubriant.

Cependant, au regard de leurs délégations, il convient de modifier, seulement pour trois conseillers délégués, les indemnités qui leurs sont allouées, sans modifier l'enveloppe indemnitaire globale et les taux d'indemnités des autres élus.

Ainsi, il vous est donc proposé de modifier les indemnités de M. Yvon GICQUEL, M. Dominique FLATET et M. Christian LE MOEL initialement réparties de la manière suivante, avec application de la majoration de 20 % étant donné que la Ville est chef-lieu d'arrondissement :

- M. Yvon GICQUEL 7.82 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique ;
- M. Dominique FLATET 7.82 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique ;
- M. Christian LE MOEL 16.80 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) de modifier les indemnités de fonction de M. Yvon GICQUEL, M. Dominique FLATET et M. Christian LE MOEL de la manière suivante :
 - M. Yvon GICQUEL 9 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique soit 10.80% avec la majoration de 20 %.
 - M. Dominique FLATET 9 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique soit 10.80 % avec la majoration de 20 % ;
 - M. Christian LE MOEL 9 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique soit 10.80 % avec la majoration de 20 %.
- 2) de verser l'indemnité de fonction avec effet à compter de l'adoption de la présente délibération ;
- 3) de modifier en conséquence le tableau des indemnités allouées aux élus municipaux joints aux délibérations du 11 juin 2020, sans et avec majoration, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ;

4) d'adopter les dépenses correspondantes sur le chapitre 65 ouvert à cet effet au budget communal.

044-214400368-20211022082

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-10-2021

Publication le : 22-10-2021

Le Maire,
Alain HUNAUULT



[Signature of Alain Hunault]

Les propositions sont adoptées par 29 voix
Abstentions : 4 (MM. BARON, GAUDIN,
Mmes LEGRAIS-OZBERK)
Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 21 octobre 2021



Le Maire
Alain HUNAUULT

[Signature of Alain Hunault]



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le quinze octobre 2021, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. NOMARI a donné procuration à Mme CIRON

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à M. BOISSEAU

M. LE MOEL a donné procuration à Mme BOMBRAY

M. EMERIAU a donné procuration à Mme SONNET

Mme GRAIN a donné procuration à M. GAUDIN

044-214400368-20211022-941-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-10-2021

Publication le : 22-10-2021



Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,
Alain HUNAUT

